

Compte rendu du Comité directeur du CPFC du 5 décembre 2017

Le comité directeur du CPFC s'est tenu le 5 décembre 2017 à 20 h au Stade Salif KEITA.

Etaient présents :

Marc GUERIN, William DECROIX, Marie POUSSIER, Emma MADERE, Jean-Claude LAMER, Hamide SAFI, Jocelyne GONIDEC, Christian LORY,

Absents excusés : Patrick BELO BARDIN

Absents non excusés: Yao LACK SEVLO, Grégory GUEVAER, Hamide SAFI

Rappel de l'ODJ :

1-approbation du CR de la dernière réunion du comité directeur du 11 septembre 2017

2-Date de la future AG financière / Point financier

3-point sportif

4-Point équipement

5-Proposition d'offre footo pour le site internet du club par Christian

6-Questions diverses

A l'ouverture de la séance le président constate que le quorum est atteint et proclame la validité de la séance. Il note néanmoins, que 2 membres du comité directeur sont absents non excusés et n'ont toujours pas effectués de demande de renouvellement de leurs adhésion au club. Le président ajoute qu'il est donc toujours en attente de ces demandes de renouvellement. De fait, Il est proposé d'adresser à chacun des membres concernés un courriel d'avertissement informant des conséquences de ces absences injustifiées qui nuisent au bon fonctionnement du club et qu'en cas de réitération il sera fait application du règlement en vigueur.

Décision adopté par le comité directeur

1-approbation du CR de la dernière réunion du comité directeur du 11 septembre 2017.

Compte rendu approuvé par le comité directeur

.....

2-1- Point financier

Le bilan comptable et le compte de résultat ont été établis par l'expert-comptable. Le président annonce que le résultat d'exploitation de la saison 2016/2017 enregistre une perte de 78573,87 €. Ce phénomène s'explique notamment par le report à nouveau de l'année 2015/2016, l'augmentation des coûts liés aux investissements effectués pour élargir les capacités d'encadrement (*les charges de personnel, les primes de match, les primes de montée*) et organisationnelles. *Toutefois*, on note, une légère augmentation du chiffre d'affaire. Une copie des documents financiers peuvent être retirée par membres du comité directeur auprès de la trésorière.

.....

Ajouté à cela, avec la montée du CPFC en DR (R3), la direction nationale de contrôle de gestion (DCNG) impose de nouvelles contraintes, de nouvelles règles de gestion, et de nouvelles formalités administratives à mettre en œuvre.

.....

Par ailleurs, le président indique que nous sommes en attente du rapport du commissaire aux comptes afin de convoquer l'assemblée générale. Ce dernier peut dans ce contexte faire utilisation de son droit d'alerte.

.....

Le président informe l'assemblée que sur la saison 2016/2017, le club a bénéficié d'une dotation de Décathlon ce qui permet de compenser les pertes et de réduire les charges. Il sera sans doute nécessaire de réduire ses effectifs, et trouver de nouvelles sources de revenus pour réagir.

.....

Christian LORY fait remarquer qu'au niveau des licences on note beaucoup d'impayés ou de rejets bancaires, ce qui grève le club de ressources considérables, et représente un coût non négligeable pour le club soit près de 70 000€. Aussi, il indique qu'à ce jour 999 licences sont payées en totalité.

Le président propose, à partir des listes établies, de faire un courriel aux éducateurs, et joueurs rappelant l'obligation de régler les cotisations au 31 décembre 2017.

« Tous les joueurs qui ne seront pas à jours de leurs cotisations au 31 décembre 2017 se verront interdire les séances d'entraînement et ne pourront pas figurer sur la feuille de match jusqu'à régularisation complète. Le non-respect de cette décision du comité directeur par l'éducateur entraîne pour ce dernier une réduction de son indemnité ». Cette information sera communiquée lors de la prochaine réunion des éducateurs.

Le comité directeur valide cette proposition

2-2-Date de la future AG financière

La date de la prochaine assemblée générale est fixée le **mercredi 3 janvier 2018 à 19h30** dans l'attente du rapport du commissaire aux comptes. La trésorière est chargée de procéder à la réservation de la salle.

Le comité directeur valide cette proposition

3-Point sportif

a) *Le point sportif porte principalement sur les groupes qui semblent présenter une fragilité de début de saison ce qui nécessitent une vigilance particulière.*

Au niveau du **groupe séniors** le résultat n'est pas trop mal dans l'ensemble. Cela se passe plutôt bien, même si l'**équipe 3** semble rencontrer quelques difficultés.

Au niveau des **U19** : Baisse des effectifs, on constate beaucoup de départ,

Au niveau des **U17/2** et des **U15/1** : un point de vigilance à avoir sur ce groupe, car il s'agit de maintenir les équipes.

b) *Effectifs : en baisse pour cette saison, passant à **1320 licenciés**. Ce qui place le CPFC en 3^{ème} position en termes d'effectifs des clubs d'Ile de France*

4-Point équipement

L'ensemble des équipements a été réceptionné par le CLUB. Jean-Claude LAMER doit fournir une copie de chaque commande afin d'établir les factures. Marie fait remarquer que le fournisseur ne fournit pas régulièrement les factures malgré les relances. Cette situation entraîne de graves conséquences dans la comptabilité. *Le comité directeur valide cette proposition*

5-Proposition d'offre FOOTEO pour le site internet du club par Christian

Le club ne plus se permettre de maintenir le site internet actuel qui ne répond plus au objectifs de communication. Une association telle que la nôtre se doit de communiquer pour développer son image, accroître son activité ou encore, créer et développer ses relations avec ses adhérents, fournisseurs, prestataires ou partenaire.

En conséquence le comité directeur décide de confier la gestion du site internet à Christian via FOOTEO. Cela suppose notamment que le CPFC soit propriétaire du nom de domaine. Autre proposition de Christian pour améliorer la communication et réduire la facture. Changer d'opérateur. L'offre « Orange » s'avère plus intéressante, et permet l'acquisition de la live Box pro et Air box). *Le comité directeur valide cette proposition*

Questions, informations diverses

Convention de partenariat avec Auxerre. Le président informe de la cérémonie de signature du renouvellement de la convention de partenariat avec Auxerre qui aura lieu en mairie le **21 décembre 2017 à 18h** : accueil et buffet pris en charge par la mairie.

Possibilité pour le club de recourir au même contrat fournisseur que le partenaire Auxerre à savoir MACRON

NOUVEAU ! Projet du CPFC/ Foot Handicap.

Objectif : favoriser le sport à toute personne en situation de handicap

Le sport adapté a pour objet de favoriser l'épanouissement des personnes par le biais d'une pratique sportive adaptée, ludique, éducative, individuelle ou collective. Il permet Une initiation civique, une certaine socialisation par les échanges interpersonnels.

Offre sportive : entraînement sportif, activité physique adapté activité football

Public : jeunes en situation de handicap

Encadrement : activité encadrée par du personnel qualifié (Méline) qui se déroule sur les terrains mis à disposition par la ville de Cergy

Cotisations : Ils bénéficient d'une licence fédérale de 10 €. Soit un coût total de la licence de 20€

Financement : apport en financement par la CAF d'un montant de 4500€

L'activité sportive a lieu le jeudi soir de 17h30 à 18h30 au stade Salif Keita

Convention de partenariat avec la ville de Cergy, le document unique (DU) et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes. Emma demande : « ou en est la convention avec la ville de Cergy, l'élaboration du document unique par le prestataire, et le renouvellement du commissaire aux comptes » ? Le président répond que la convention triennale de partenariat avec la Ville de Cergy est en cours de renouvellement pour l'année 2018, le document unique a été réalisé et prend en compte les postes en termes de métier soit deux métiers au sein du club. Par ailleurs le renouvellement du commissaire aux comptes interviendra en 2019.

Retour sur les assemblées générales de la Ligue du 13 novembre 2017 à Paris et celle du district du Val d'Oise à Louvres du 1^{er} décembre 2017 auxquelles Emma à assisté en qualité de représentant du CPFC.

Pour le district, Emma informe de la remise par le district de chasubles pour les **U19** montée en D1 l'année dernière, et de deux affiches à installer sur le stade mentionnant les règles de base à appliquer pour les plateaux **U10/U11**.

A noter également certains points abordés par le président Claude DELFORGE, notamment le problème des emplois aidés en voie d'extinction (courrier a été adressé par le district au Préfet), le taux d'absentéisme à l'AG et les pénalités, l'effectif du district pour la saison 2016/2017 (34388), la bonne santé financière du district. En effet, le résultat des produits en hausse (87 1142€) bien que due aux pénalités, aux amendes, à la non utilisation des FMI, et un nombre d'appel en augmentation.

Les subventions du District sont en baisse mais compensées par l'apport de nouveaux partenaires : le Crédit mutuel et le mécénat d'orange. Le résultat de l'exploitation présente un excédent de 36 129€.

La proposition du Crédit mutuel d'accompagner les clubs dans la gestion quotidienne. (Faciliter les encaissements, gérer les chèques, payer les cotisations via internet, des solutions de prêt pour permettre aux clubs de conserver de la trésorerie). (Complémentaire santé, service juridique et fiscal par l'intermédiaire d'un Site Associathèque).

Le projet de lutte contre les incivilités : Challenge Fair Play : avec 11 fondamentaux comme 11 joueurs. Le président précise que le CPFC a été associé à l'élaboration de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Fin de la réunion à 21h56

Signatures